

Le cadre de programmation du FFEM 2003 - 2004

Introduction

Le cadre de programmation est un moyen de pilotage des actions du FFEM qui doit faciliter la mise en œuvre des missions qui lui sont assignées et leur suivi par les structures de tutelle.

Il décline de façon opérationnelle les orientations politiques propres aux thèmes de l'environnement mondial arrêtées par le Comité de Pilotage en termes de thèmes prioritaires, de zones géographiques, de partenaires préférentiels, ou de technologies à favoriser. Ce cadre est établi pour une durée de deux ans et sera actualisé chaque année.

Le rapport d'audit organisationnel et financier du FFEM, daté d'avril 2002, constitue une base pour cet exercice de programmation.

Les recommandations du plan d'actions sur les aspects institutionnels, opérationnels, financiers et juridiques, donnent des indications explicites sur les actions à entreprendre en 2003 et 2004.

Le plan du cadre de programmation que nous proposons porte sur les points suivants :

1. **Les orientations et objectifs du FFEM : poursuite et inflexion**
2. **L'organisation et les méthodes de travail :**
 - a) Articulations avec les partenaires,
 - b) Introduction du cadre logique et des indicateurs de résultats et d'impacts sur l'environnement local et mondial,
 - c) Retours d'expériences et capitalisation,
 - d) Communication.
3. **La programmation des décaissements et des engagements**
4. **Les orientations stratégiques spécifiques par thème : biodiversité, effet de serre, et eaux internationales**
5. **La participation du Secrétariat au suivi des mécanismes multilatéraux de financement de l'environnement global** - Fonds pour l'Environnement Mondial et Fonds Multilatéral du Protocole de Montréal - et aux activités de la FAAEC
6. **Les moyens**
7. **Le calendrier**

1. Les orientations et objectifs du FFEM : poursuite et inflexion

- Il est proposé de **confirmer pendant cette nouvelle période de deux ans les orientations antérieures stratégiques du FFEM** :
 - le financement de projets ou programmes à finalité économique et sociale présentant des synergies entre le développement durable des pays bénéficiaires et l'environnement mondial dans les domaines de la biodiversité, du climat et des eaux internationales ;
 - les projets et les programmes sont présentés par les administrations membres du Comité de Pilotage, leur financement par le FFEM venant en complément de financement apporté le bénéficiaire et ses autres partenaires ;
 - les critères généraux d'éligibilité des projets ou programmes sont les suivants :
 - * Contribution à la préservation de l'environnement mondial,
 - * Contribution au développement local,
 - * Caractère innovant,
 - * Pérennité économique/financière après projet,
 - * Viabilité au plan écologique et environnemental,
 - * Acceptabilité sociale et culturelle,
 - * Caractère démonstratif, reproductible, effet multiplicateur,
 - * Existence d'un cadre institutionnel.
 - les trois axes thématiques fondamentaux demeurent :
 - * lutte contre l'effet de serre,
 - * préservation de la biodiversité,
 - * protection des eaux internationales.
 - simultanément le Secrétariat du FFEM poursuivra les missions relatives à la mise en œuvre du Protocole de Montréal et de l'application conjointe de la phase pilote de la Convention Climat. En particulier il assurera le secrétariat de la Facilité d'Appui aux Activités Exécutées conjointement (FAAEC) sous la responsabilité de la Mission interministérielle d'effet de serre (MIES) en vue de faciliter la mise en place de la mise en œuvre conjointe (MOC) et du mécanisme de développement propre (MDP) du Protocole de Kyoto.

Certains projets/programmes relevant de l'effet de serre seront orientés spécifiquement vers la lutte contre l'effet de serre généré par les transports. Dans les PED ces projets supposent l'établissement de stratégies des transports et plus globalement de stratégies du développement urbain, d'aménagement du territoire et traitant en particulier les questions de maîtrise d'ouvrage.

Enfin, il conviendra de saisir les opportunités (« nouvelles fenêtres ») sur quelques opérations qui concernent la désertification, la biosécurité, la protection ou la valorisation des ressources génétiques voire, les polluants organiques persistants.

La répartition des activités par thèmes pourrait évoluer selon la progression suivante en % du montant total ou capacité potentielle d'engagements des projets du portefeuille (100 % au 31.12.02 représentent 115,67 M€ et correspondent à 106 projets identifiés) :

	2001-2002	2003- 2004
Biodiversité	57 %	36 %
Effet de serre	18 %	<u>35 %</u>
Eaux internationales	11 %	10 %
Mixtes(biodiv. et carbone)	14 %	12 %
« Nouvelle fenêtre »	0	7 %

• **La répartition géographique** au 31.12.02 est la suivante :

- Afrique subsaharienne : 44 %
- Méditerranée : 16 %
- Amérique latine et Caraïbes : 20 %
- Asie : 7 %
- Europe de l'Est : 9 %
- Reste du monde : 4 %

Notons que la ZSP est moins concernée par les émissions de gaz carbonique du fait du faible niveau d'activités industrielles des pays correspondants.

En fonction de chaque thème ou domaine d'intervention du FFEM, une réflexion devra être engagée sur la définition de critères (spécificités géographiques, importance des problèmes, capacités de pilotage des projets ou programmes, orientations de la politique française...) de répartition des montants des projets ou programmes par géographie.

Au stade actuel, on peut suggérer que la prédominance africaine et méditerranéenne du FFEM, tout en étant confirmée, pourrait être revue pour conduire à un plus grand engagement du FFEM dans les pays de l'Europe de l'Est et de l'Asie, selon la répartition indicative suivante :

- Afrique subsaharienne : 40 %
- Méditerranée : 15 %
- Amérique latine et Caraïbes : 20 %
- Asie - Pacifique : 12 %
- Europe de l'Est : 13 %

2. L'organisation et les méthodes de travail

a) Articulation avec les partenaires

La concertation avec les intervenants publics, privés, associatifs, collectivités locales sur les thématiques du FFEM permettra de renforcer les synergies des stratégies et de coordonner les actions respectives. Des rencontres systématiques avec les responsables de celles-ci en charge des stratégies sont à programmer. Celles-ci devraient conduire à un recours plus fréquent aux compétences et expertises de ces structures.

Sont, en particulier, concernés les organismes suivants avec lesquels des réunions de concertation périodiques sont à prévoir :

- *Les administrations de tutelle et les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux :*
 - * le MAE/DGCID : les documents de stratégie pays (DSP) et les « Poverty reduction strategy programs » (PRSP) constituent des cadres de référence qui doivent être pris en compte ;
 - * le MINEFI/DREE, le MEDD et le MENFR : les priorités géographiques ou thématiques devront être également prises en compte ;
 - * avec l'AFD on prendra en compte les cadres d'intervention pays (CIP), les cadres d'intervention département (CID) et les cadres d'intervention sectorielle (CIS) ;
 - * la Caisse des Dépôts et Consignations et l'AFD ont engagé mi-2002 une réflexion en vue de tester la possibilité sur des cas concrets des mécanismes de marché de carbone du MDP ; le FFEM pourrait être associé à partir des projets en cours, soit de réduction, soit de séquestration de carbone.
 - * Le groupe de la Banque mondiale et le Fonds pour l'environnement mondial avec lesquels des cofinancements devront être recherchés
- *Les entreprises :*
 - * les entreprises publiques et privées, avec les fédérations professionnelles voire avec le MEDEF, des réunions d'information sur la Facilité d'Appui aux Actions Exécutées Conjointement (FAAEC) en concertation avec la Mission interministérielle de l'effet de serre (MIES) seront prévues.
- *Les organismes de recherche, d'enseignement supérieur, de développement, d'études:*
 - * CIRAD, IRD, ONF, Conservation du littoral, OIEau, BRGM, IFREMER, ADEME, ISTED, CEMAGREF, ...
- *Les ONG (WWF, UICN, WCS...) et les collectivités locales :*
 - * des alliances et des cofinancements seront recherchés.

Un bilan de ces concertations sera présenté au Comité de Pilotage de FFEM en fin de chaque année.

Le « cycle du projet » FFEM devra être amélioré pour tous les projets soulevant des interrogations du CST. Dans ces cas, il sera prévu une consultation du CST entre la première version de la fiche d'identification et la version définitive, puis entre la première version du rapport de présentation et la version définitive.

Enfin, en termes de méthodes, nous réfléchirons sur la possibilité d'intervenir avec l'AFD via des aides-programmes, voire des aides budgétaires.

b) Introduction du cadre logique et des indicateurs de résultats et d'impacts sur l'environnement local, régional, mondial des opérations

Le cadre logique est un instrument d'analyse et de suivi de tous projets/programmes de développement. Il permet un pilotage des opérations en mettant explicitement en évidence les finalités, les objectifs spécifiques, les moyens, les indicateurs de résultats et d'impacts, les contraintes.

Une note spécifique est jointe en annexe n° 3 B : « Le cadre logique ».

Du fait de la spécificité des opérations du FFEM, il faut rechercher et combiner des indicateurs qui concernent des problématiques mondiales et de projets locaux de développement durable. Cependant, et en particulier en matière de biodiversité, l'expérience du FEM et de la Convention biodiversité montre la difficulté à définir des indicateurs fiables, mesurables et significatifs au niveau des projets.

S'agissant d'indicateurs du développement durable et environnementaux, le FFEM participera aux réflexions conduites actuellement par le MEDD, le MAE et l'AFD.

Le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) de février 2002 a demandé aux opérateurs de l'aide française d'étudier la possibilité de la mise en place d'une certification environnementale de leurs procédures ; ce chantier est engagé par l'AFD pour 2003 et les conclusions pourront servir pour présenter une note sur la faisabilité de cette certification appliquée au FFEM d'ici fin 2003.

Enfin, il convient de prévoir, en matière de cadre logique, la programmation de la formation des agents associés à l'instruction des opérations et celle des cadres des structures présentant les projets. Pour ce faire, le FFEM organisera des formations courant 2003 et 2004 avec l'appui du Groupe de l'AFD.

c) Retours d'expériences et capitalisation des thématiques

Les retours d'expériences et la capitalisation des thématiques donneront aux actions du FFEM leur effet de démonstration et leur effet multiplicateur recherchés.

On peut distinguer trois niveaux :

- un premier niveau d'appréciation des résultats et des impacts attendus par rapport aux objectifs généraux et spécifiques visés et qui concerne tous les projets ;
- un deuxième niveau d'évaluation ex-post qui concerne certains projets significatifs du FFEM ;
- et le cas échéant, un groupe de projets traitant d'un thème commun ayant une portée générale et/ou une valeur démonstrative particulière : par exemple la gestion forestière, l'électrification rurale décentralisée, les retombées économiques de la biodiversité...

Dans tous les cas, les indicateurs de résultats et d'impacts, dès la généralisation du cadre logique d'ici fin 2003, seront établis lors de l'évaluation ex-ante.

Pour la post-évaluation, on cherchera à apprécier les projets selon les critères suivants :

- pertinence et cohérence par rapport aux orientations prioritaires du FFEM et à l'action des autres acteurs sur place,
 - efficacité en termes de qualité de l'instruction par rapport aux enjeux ; adaptation des moyens et de l'organisation ; conformité des réalisations aux attentes et normes professionnelles,
 - impact pour le développement local,
 - impact sur l'environnement mondial,
 - viabilité/durabilité institutionnelle, technique, financière,
 - appréciation globale,
- avec une notation à quatre niveaux : très satisfaisant à non satisfaisant.

Au premier Comité de Pilotage de chaque année sera dressée la liste des projets terminés l'année précédente (a) (voir page 26), et la liste des projets proposés à une post-évaluation (b) en précisant les conditions de réalisation (institution « porteuse » du projet en particulier).

Pour 2003 nous proposons la liste (b) suivante :

- Projet de développement communautaire et conservation de la Mata atlantica au Brésil (MEDD)-
- Projet pilote régional pour l'acquisition et la transmission de données hydrologiques au Moyen-Orient (MAE)
- Développement d'une centrale Bagasse-Charbon à Maurice (AFD) ;
- Electrification rurale décentralisée à base de kits photovoltaïques dans l'Etat de Bahia au Brésil (DREE-MAE) ;
- Conversion au gaz naturel comprimé GNC de minibus à Mexico (MAE)

d) Communication et sensibilisation des tiers

Cet aspect est un axe stratégique majeur du FFEM.

Chaque projet ou programme présenté aux décisions du Comité de Pilotage devrait inclure un volet « communication » destiné soit aux interlocuteurs publics, privés ou populations du pays concerné, soit à des interlocuteurs publics, privés ou associatifs français. Un budget spécifique par projet « Communication – Publication » devrait être programmé.

On envisage quatre niveaux de communication externe :

- *Premier niveau* : communication sur site Internet.

Le site du FFEM actuel www.ffem.net est à revoir. Sa présentation et son contenu devront évoluer en vue de mieux inscrire le FFEM dans le réseau des acteurs de l'Environnement Mondial.

Une nouvelle version du site devrait être mise en ligne au cours du premier quadrimestre 2003. Ce site permettra un accès rapide et convivial aux informations générales du FFEM, de sa stratégie et de ses activités en matière de projets.

Des réflexions sont en cours entre le Secrétariat du FFEM et le service informatique de l'AFD pour définir les modalités de développement du site à partir d'un cahier des charges et d'une maquette établie par MK Conseils. En annexe 2 sont joints un plan de l'architecture du site et une visualisation de la première page de la maquette (voir pages 27-28).

- *Deuxième niveau* : publication sous forme de CD, plaquettes, articles dans des revues grand public ou public spécialisé.
- *Troisième niveau* : séminaire thématique annuel.
Ces séminaires seront conçus sous l'égide du CST sur des thématiques particulières traitées par le Fonds. En 2003 on propose le thème de l'énergie liée à l'habitat.
- *Quatrième niveau* : participation active du FFEM à des conférences ou séminaires nationaux ou internationaux. Par exemple : congrès Pollutec, forum mondial de l'eau à Kyoto, Aires protégées à Durban ...

En outre afin de mieux informer les administrations des actions du FFEM, il est prévu qu'en fin de chaque mission d'instruction d'un projet FFEM, un télégramme diplomatique soit établi.

3. La programmation des décaissements et des engagements

Le tableau récapitulatif ci-dessous des décaissements et des engagements sur les 3 dernières années et sur l'année 2002 (estimation fin 2002) montre une progression du taux décaissements/engagements de 10 à 25 % en montants cumulés.

Année	Décaissements projets 1999-2002		Engagements projets 1999 - 2002		Décaissements / Engagements (en cumulé) 1999 - 2002	
	Montant par année	en cumulé	Montant par année	en cumulé		
1999	1 837 701,00	1 837 701,00	18 892 696,00	18 892 696,00	10%	
2000	4 547 700,00	6 385 401,00	16 147 206,00	35 039 902,00	18%	
2001	5 726 712,00	12 112 113,00	28 115 054,00	63 154 956,00	19%	
2002	6 695 055,85	18 807 168,85 *	12 398 600,00	75 553 556,00	25%	
* Pour l'année 2002, le montant définitif n'est pas encore connu à cette date.						

Une analyse fine par projet, par thématique, par géographie, permettra de comprendre les causes de cette situation.

A partir des données sur les projets en portefeuille les délais moyens seront déterminés entre :

- date d'identification et date d'engagement,
- date d'engagement et date de signature de convention,
- date de signature de convention et date du premier décaissement,
- et, enfin, date de premier décaissement et date d'achèvement (pour ce dernier délai en référence au rapport d'évaluation).

A l'issue de cette analyse, en particulier des délais, il sera proposé aux prochains Comités de Pilotage des recommandations d'amélioration, de modification, voire d'annulation de projets.

En tout état de cause, pour les nouveaux projets présentés au Comité de fin 2002 et a fortiori ultérieurement, le renforcement de la qualité de l'instruction (sélectivité des thèmes, cadre logique, évaluation rigoureuse, engagements précis des parties, conditions suspensives claires...) devrait contribuer à raccourcir les délais de mise en œuvre à partir des décisions d'engagements (signature de la convention et décaissements).

S'agissant des décaissements annuels, l'objectif à terme est qu'ils correspondent aux engagements annuels. Compte tenu de l'évolution des décaissements et des engagements constatés depuis 1999, l'objectif, a priori pour la fin de la période 2004, est de faire progresser le taux décaissements/engagements (en cumulé) à 33 %, soit 1/3 de plus qu'en début de période (23%).

S'agissant des engagements dans l'hypothèse de mise en place de légers moyens supplémentaires indiqués ci-dessous « Note sur les moyens nécessaires au FFEM pour la mise en œuvre des recommandations de l'audit » - l'objectif serait d'engager environ 16 à 17 M€ /an.

4. Les orientations stratégiques spécifiques par thème : biodiversité, effet de serre et eaux internationales

• Biodiversité

1 - Contexte institutionnel et politique

Les orientations du FFEM s'intègrent dans la politique française de coopération dans la biodiversité. Celle-ci doit notamment être exposée pour la Conférence des Parties (COP 7) de la Convention Biodiversité (CBD) en 2004.

Elles doivent être calées par rapport aux priorités internationales de la CBD, telles que définies à la COP 6 en 2002.

Elles doivent se situer par rapport à la politique formulée par la Commission de l'Union européenne sur sa coopération en faveur de la biodiversité (2000). La Commission a d'ailleurs prévu de poursuivre une concertation régulière des européens sur ce thème de la coopération en biodiversité, à laquelle le FFEM devrait participer.

Enfin, le Comité d'examen stratégique lors de l'audit du FFEM en 2002 a formulé des recommandations spécifiques pour la biodiversité :

- capitaliser les enseignements des projets,
- les présenter aux grands rendez-vous internationaux,
- choisir quelques thèmes de concentration stratégique des actions,
- définir des indicateurs d'impact (cadre logique),
- intervenir dans le Pacifique, notamment sur les espèces invasives,
- diffuser l'approche écosystémique.

Il est proposé d'organiser début 2003 avec les tutelles du FFEM et les organismes scientifiques concernés, un séminaire d'orientation pour préciser le cadre de programmation biennal pour la biodiversité.

2 - Organisation et méthodes de travail

L'introduction du cadre logique dans les projets de biodiversité pose le problème particulier des indicateurs d'impact de ces projets. En effet dans ce domaine plus que dans d'autres, le faible niveau de connaissance scientifique et le coût des mesures, le terme très long sur lequel on travaille et la lenteur des impacts des projets pose le problème de leur mesure. Le FEM, comme la CBD, ont mandaté des experts pour adapter les solutions considérées comme non satisfaisantes à l'heure actuelle, car traitant généralement le niveau national et non celui des projets. Au cours du prochain biennium, le FFEM fera établir un état des pratiques sur les indicateurs d'impact en matière de biodiversité. En attendant, il s'attachera à proposer des indicateurs de résultats des actions dans les cadres logiques des projets.

Le séminaire de début 2003 fera des propositions en matière de collaboration avec :

- les ONG mondiales (UICN, WWF, BirdLife, TNC, CI, etc...),
- les organismes publics français du secteur de la biodiversité (ONF, ONCF, FNPNR, CL, MNHN, CIRAD, IRD, IFB),
- les entreprises exploitant les ressources naturelles renouvelables (pêche, forêt, ressources génétiques).

Il choisira les thèmes de capitalisation et de communication du biennium, sous forme de séminaires et de travaux de thèse d'étudiants. On peut a priori proposer: réalité économique des retombées de la biodiversité et du partage des avantages pour les populations, gestion durable des forêts tropicales, financement pérenne des zones protégées.

3 - Programmation thématique et géographique

Les thèmes à aborder ou à renforcer dans les projets sont les suivants: financement pérenne de la conservation non rentable (contribution du FFEM à des « trust funds »), exploitation des ressources renouvelables et certification (pêche, forêt), valorisation économique et droits des ressources génétiques, biosécurité, procédure de petits projets adaptés à l'appropriation par les ONG et scientifiques du Sud, gestion des ressources naturelles liée à la lutte contre la désertification, protection de la biodiversité par l'aménagement de l'espace.

Sur le plan géographique, la répartition actuelle des projets biodiversité est la suivante :

Afrique sub-saharienne	31,95 M€	64,30%
Amérique latine, Antilles	10,81 M€	21,76 %
Asie	1,21 M€	2,44 %
Europe de l'Est	1,39 M€	2,80 %
Méditerranée	3,24 M€	6,53 %
Multipays	1,08 M€	2,18 %
Total	49,68 M€	100 %

Une réflexion sur une nouvelle répartition entre les différentes régions devra être faite. Le séminaire cité ci-dessus devra permettre de faire des propositions argumentées, en particulier sur le poids à accorder aux projets de biodiversité en Europe de l'Est et en Asie.

4 - Participation aux organisations et conventions internationales

Compte tenu de son poids dans la coopération française en matière de biodiversité, le FFEM devrait être présent dans les enceintes suivantes :

- COP 7 de la CBD,
- Convention Désertification,
- Réunion internationales sur les forêts tropicales,
- Forum international des forêts (FIF),
- Congrès des Parcs UICN en 2003,
- Concertation européenne sur la coopération en biodiversité.

• Effet de serre

1 - Contexte, orientations et objectifs des interventions du FFEM

Dans le domaine de l'Effet de serre, les orientations s'inscrivent dans le cadre des orientations de la politique française et de ses engagements internationaux de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques et du Protocole de Kyoto, de la Convention des Nations Unies contre la Désertification.

Ainsi les axes d'intervention du FFEM dans ce domaine concernent :

- l'efficacité énergétique,
- les énergies renouvelables et la substitution par des sources d'énergie moins émissives en gaz carbonique,
- le stockage du carbone dans les forêts et les sols (lutte contre la déforestation et la désertification)

En terme d'orientations stratégiques une attention renforcée sera portée aux projets structurants ayant un impact sur les consommations énergétiques comme les transports et le développement urbain et sur les projets de séquestration de carbone, notamment par l'usage des méthodes de culture sous couverture végétale et agro-forestières innovantes.

Le Secrétariat du FFEM s'impliquera dans les actions visant à la mise en place des mécanismes créés par le Protocole de Kyoto dans les pays en développement et dans les pays en transition.

2 - Organisation et méthodes de travail

Comme dans les autres domaines, le cadre logique avec la détermination des indicateurs d'impact des projets spécifiques sera recherché.

S'agissant des mécanismes du Protocole de Kyoto, le FFEM poursuivra sa collaboration avec la Mission Interministérielle de l'Effet de Serre (cf. §5 ci-dessous) et avec les organismes français ADEME, Caisse des Dépôts et Consignations...

La communication des résultats des travaux fera l'objet de séminaires ou rencontres particulières : programmes de communication de la FAAEC.

S'agissant de la séquestration du carbone dans les écosystèmes, le FFEM conduira un travail méthodologique dans les pays en développement :

- sur les capacités de stockage en milieux forestier et agricoles ;
- sur la mise en œuvre du mécanisme de développement propre.

Ceci donnera lieu d'une part, à l'instruction d'un projet spécifique d' « appuis au mécanisme de séquestration du carbone » à présenter à un prochain Comité de Pilotage et d'autre part, dans chaque nouveau projet forestier à un volet en vue de déterminer les capacités de stockage du carbone.

L'objectif à moyen terme de la démarche du FFEM est de constituer un point focal et de références sur ce thème.

3 - Programmation géographique

Sur le plan géographique la répartition actuelle est la suivante :

Afrique sub-saharienne	4,35 M€	14,58 %
Amérique latine, Antilles	2,39 M€	8,02 %
Asie	6,99 M€	23,47 %
Europe de l'Est	3,70 M€	12,41 %
Méditerranée	9,23 M€	30,98 %
Reste du Monde	3,14 M€	10,54 %
Total	29,80 M€	100 %

Comme pour le domaine précédent, une réflexion sur la répartition géographique est nécessaire. Le développement de projet visant à réduire des émissions de gaz à effet de serre concerne particulièrement les pays en transition de l'Europe de l'Est.

Des propositions méthodologiques dans ce sens seront au prochain Comité de Pilotage

4 - Participation aux organisations et conventions internationales

Le FFEM contribuera aux manifestations importantes concernant l'Effet de Serre. Il participera en particulier aux Conférences des Parties du Protocole de Kyoto et au Congrès international sur le climat (Moscou) .

• Eaux internationales

1 - Orientations et objectifs des interventions du FFEM

Dans le domaine des Eaux internationales, les thèmes prioritaires d'intervention du FFEM s'intègrent dans la politique française de coopération définie par le MAE, le MEDD et le MR. Partant, les projets et programmes mis en œuvre se sont focalisés sur les axes suivants :

- appui à la définition des cadres institutionnels internationaux de gestion des bassins hydrologiques transfrontaliers et écosystèmes marins partagés ;
- appui à la lutte contre les pollutions marines des eaux internationales ;
- appui à la définition des cadres institutionnels de gestion des ressources naturelles communes des eaux internationales.

2 - Organisation et méthodes de travail

2.1 Bassins versants et zones côtières

Depuis la Conférence de Rio (1992), il est reconnu que les bassins fluviaux et les zones côtières sont étroitement liés par leur structure physique (plateau continental) et écologique (milieux aquatiques), et à travers les processus physiques et biologiques qui leur sont associés.

Pourtant, les zones côtières et les bassins fluviaux sont en général traités par les puissances publiques comme des unités de gestion séparées. Aujourd'hui, ces pratiques de gestion ne sont plus suffisantes pour guider et maîtriser cette diversité de processus physiques et biologiques altérés par des pressions humaines de plus en plus fortes. Sans intervention sur ce qui se passe dans l'ensemble du bassin versant, la question de la qualité des eaux « internationales » (Zone Economique Exclusive et au-delà) ne pourra être réglée.

Dans cette perspective d'élargissement du champ thématique sur les Eaux internationales, le FFEM doit pouvoir se doter d'un ensemble de critères d'évaluation des projets qui répondent à son double objectif de contribuer aux solutions des problèmes d'environnement mondial, et de favoriser l'apprentissage des agences publiques et des divers opérateurs.

Une étude méthodologique a été approuvée par le Comité de Pilotage du 15 novembre 2002. Elle devrait déboucher sur l'identification d'un projet sur ce thème en 2003.

2.2 Les domaines d'intervention à développer

La gestion des ressources en eaux souterraines, les ressources halieutiques partagées ainsi que la gestion des données hydro-météorologiques devront faire l'objet d'une réflexion méthodologique de même type permettant de déboucher sur des propositions opérationnelles d'intervention du FFEM dans ces domaines particuliers.

Sur ces thèmes nouveaux, le FFEM s'attachera à identifier un projet permettant de d'approfondir les critères de sélection de ce type de projets ainsi que les modalités de mise en oeuvre.

A titre indicatif, on peut citer les projets pouvant faire l'objet d'une présentation dans la période sous revue, au CST et au Comité de Pilotage du FFEM sur ces thèmes :

- Eaux souterraines : appui à la gestion du système aquifère partagé du Sahara septentrional
- Ressources halieutiques : appui à la gestion des écosystèmes marins du Sud-Ouest Océan Indien
- Données hydrologiques : appui à l'Office Mondial de la Météorologie pour la mise en place de systèmes de suivi et de surveillance (Afrique, Caraïbes)

2.3 Critères de sélection des projets

La note méthodologique évoquée plus haut suggère un ensemble de critères pour la sélection des projets dans le domaine des Eaux Internationales. Cette grille d'analyse devra être testée et, le cas échéant améliorée, sur les nouveaux projets soumis à l'avis du CST et du Comité de Pilotage.

En outre, dans ce domaine particulier, l'introduction du cadre logique pose un problème spécifique d'élaboration d'un panel d'indicateurs permettant d'évaluer la pertinence et l'efficacité d'interventions dans lesquelles les composantes institutionnelles représentent une part essentielle. Au cours du présent exercice, le FFEM s'attachera à élaborer un ensemble d'indicateurs spécifiques qui seront testés sur les projets en cours et les nouveaux projets soumis à l'avis du Comité de Pilotage.

2.4 Evaluations rétrospectives

L'achèvement de certains projets au cours de la période sous revue et en particulier le projet pilote régional pour l'acquisition et la transmission de données hydrologiques au Moyen-Orient, devrait permettre d'initier un exercice de capitalisation et de communication dans le secteur.

2.5 Cofinancements

Du fait de la nature et de l'ampleur des projets et des programmes, il est impératif de mettre en œuvre des stratégies d'alliance avec les autres bailleurs de fonds intervenant dans ce domaine tant au niveau multilatéral (FEM, Banque mondiale, Union européenne) que bilatéral (MAE, AFD).

3 - Programmation géographique

Sur le plan géographique, la répartition actuelle des projets est la suivante :

Afrique subsaharienne	5,57 M €	32,60 %
Amérique latine, Antilles	2,90 M€	16,97 %
Asie	-	-
Europe de l'Est	4,67 M€	27,32 %
Méditerranée	3,94 M €	23,11 %
Total	17,08 M €	100,00 %

Dans le domaine des Eaux Internationales, le choix des projets à mettre en œuvre par le FFEM est guidé (1) par les enjeux représentés par les grands bassins versants et (2) les choix effectués par les acteurs de la Coopération française sur ces mêmes bassins.

Partant, on peut retenir un niveau de priorité fort sur les bassins transfrontaliers suivants : Amazone, Mékong, Niger, Nil pour lesquels le FFEM devra intervenir selon les axes d'intervention qui lui sont propres (Appui à la définition des cadres institutionnels internationaux de gestion des bassins).

4 - Participation aux organisations et conventions internationales

La période sous revue sera marquée par la tenue du 3ème Forum Mondial de l'Eau (Kyoto, mars 2003), qui devrait être un évènement majeur pour la définition et l'orientation des politiques publiques dans le domaine de l'eau. Le FFEM présentera les principaux résultats des projets mis en œuvre au titre de sa contribution à la politique française dans le domaine des eaux internationales.

Sa participation se structurera de la manière suivante :

4.1. Contribution à deux thèmes majeurs du Forum par des communications :

a) « Gestion intégrée des ressources en eau et gestion des bassins versants » :

- présentation du projet « Appui à la gestion transfrontalière du bassin de l'Irtysh » et présentation des mécanismes financiers du FFEM, dans le cadre de la session pilotée par l'Office international de l'eau « Integrated Water Resources Management and Basin Management »
- présentation de l'initiative pionnière du FFEM sur l'intégration des zones côtières dans la gestion des bassins versants (cadre conceptuel et critère d'évaluation de projet) dans le cadre de la session pilotée par le FEM

b) « L'eau pour la paix » :

- présentation du projet « Données hydrologiques au Moyen Orient », dans le cadre de la session « Water for Peace » pilotée par l'UNESCO

4.2. Participation à l'exposition « Eau et culture » cofinancée par le MEDD, l'AFD et pilotée par l'Alliance française d'Osaka

4.3. Tenue d'un stand avec plaquettes de présentation des actions du FFEM dans le secteur des eaux internationales

4.4. Rédaction d'un article sur la stratégie du FFEM dans le domaine des eaux internationales dans la plaquette « Paroles d'acteurs » éditée par l'AFD en français et en anglais

5. La participation du Secrétariat au suivi des mécanismes multilatéraux de financement de l'environnement global - Fonds pour l'Environnement Mondial et Fonds Multilatéral du Protocole de Montréal- et aux activités de la FAAEC

- S'agissant du **FEM et du Fonds du Protocole de Montréal**, le Secrétariat continuera à assurer pour le compte de ses tutelles les missions de suivi (participation aux comités exécutifs ou Conseils et suivi des activités opérationnelles).
Pour le FEM, le Secrétaire général du FFEM assurera personnellement ces missions afin de garantir un haut niveau de contacts et d'échanges avec la communauté internationale et veiller aux synergies avec les actions conduites par le FFEM.

Pour le suivi des financements relatifs à la protection de la couche d'Ozone, le Secrétariat recevra l'appui d'un consultant spécialisé. En 2003, compte tenu des rotations entre pays membres du Comité exécutif du Fonds multilatéral du Protocole de Montréal, le Secrétariat assurera à travers l'appui d'un consultant la présidence du sous comité de revue des projets du Comité exécutif.

La **FAAEC (Facilité d'Appui aux Actions Exécutées Conjointement)** a été mise en place en août 2001 sous l'égide de la MIES (Mission Interministérielle de l'Effet de Serre) et avec l'appui institutionnel, financier et logistique du FFEM. Elle a pour objectif de faciliter le positionnement de la France sur les mécanismes de Kyoto et leur appropriation par les acteurs français et leurs partenaires étrangers directement concernés et impliqués (entreprises, administrations, partenaires du sud)

En 2003, la FAAEC conduira les activités prioritaires suivantes :

- L'élaboration de différents documents de sensibilisation, d'information et d'un manuel de procédures relatifs à ces mécanismes ;
- L'étude de l'installation d'un site internet spécialisé ;
- L'organisation d'un certain nombre de séminaires de présentation;
- L'assistance au bénéfice des administrations directement intéressées en vue de faciliter la réalisation de 2 ou 3 projets expérimentaux et concrets, identifiés par elles.

L'ensemble de ces actions sera conduit en étroite collaboration avec l'ensemble des institutions françaises concernées, notamment : MIES, MINEFI / DREE, MEDD, CDC (dans le cadre du protocole de partenariat AFD-CDC sur le MDP), ADEME, MAE / DGCID, ainsi qu'avec les entreprises et leurs représentations (EPE et MEDEF).

- D'une façon plus générale, le Secrétariat du FFEM devrait continuer d'assurer une fonction d'information des partenaires de l'aide au développement.
Il participera activement à un certain nombre d'instances ou d'initiatives (Comité stratégique de l'ADEME, réunions périodiques de la MIES, ...)
Il contribuera aux documents de stratégie sectorielle de la Banque mondiale ou à des réflexions thématiques, sectorielles ou de méthodologiques sous l'égide d'administrations françaises.

6. Les moyens

Les moyens humains du Secrétariat du FFEM sont actuellement les suivants :

- le Secrétaire Général,
- trois ingénieurs,
- deux chargées de gestion,
- deux secrétaires.

La poursuite des engagements ou le redéploiement vers les thématiques d'effet de serre dans les transports ou les eaux internationales comme le développement des activités liées au Protocole de Montréal et à la FAAEC, ont un effet sur l'organisation et les moyens humains et matériels du FFEM.

Pour répondre à ces nouvelles orientations et besoins, le secrétariat considère qu'il est nécessaire de renforcer le FFEM. avec le recrutement à terme de deux ingénieurs pour traiter les nouvelles fenêtres ou secteurs particuliers : effet de serre dans les transports , eaux internationales, désertification et polluants organiques persistants. Une note spécifique est jointe en annexe^o3 C: Note sur les moyens nécessaires au FFEM pour la mise en œuvre des recommandations de l'audit.

Pour traiter, comme proposé ci-dessus, des aspects de suivi-évaluation, de capitalisation, de communication, des moyens supplémentaires estimés à 5 % du montant de chaque projet devront être programmés.

7. Le calendrier

Les événements majeurs à retenir pour les années à venir :

Eaux internationales

- IIIème Forum Mondial de l'Eau du 16 au 21 mars 2003 à Kyoto.

Effet de serre

- COP 9 Convention sur les changements climatiques : Bonn en juin puis Milan en décembre 2003.

Biodiversité

- Congrès UICN sur les Parcs en 2003 ; COP 7 de la CBD en 2004.

Protocole de Montréal : Rome 4^{ème} trimestre 2002 et deux ou trois réunions par an des comités exécutifs et assemblées des parties.

- Comités de Pilotage FFEM : on prévoit pour 2003 le calendrier suivant : mars, juillet, novembre.
- Comité de Pilotage FAAEC : décembre 2002